

Ce fichier a été téléchargé le Thursday 24 April 2025 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.  
Jan. 24, 2023

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on April 24, 2025.  
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

## Code civil

### Section I — De la portion de biens disponible

#### Extrait

#### Article 916

#### Version du Jan. 1, 1835

Texte source : *Modification de l'orthographe.*

A défaut d'ascendants et de descendants, les libéralités par actes entre-vifs ou testamentaires pourront épuiser la totalité des biens.

---

#### Version du May 11, 1849

Texte source : *Loi sur les majorats et les substitutions.*

A défaut d'ascendants et de descendants, les libéralités par actes entre-vifs ou testamentaires pourront épuiser la totalité des biens.